

## Lignes directrices relatives aux comptes à frais modiques – 2014

L'objectif de ces lignes directrices est de garantir que les Canadiens aient accès à des services bancaires de base à peu de frais, au moyen d'un compte à frais **modiques** et que les jeunes, les étudiants, les aînés touchant le Supplément de revenu garanti (SRG) ainsi que les bénéficiaires du Régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) disposent de ces mêmes services sans frais par l'intermédiaire d'un compte sans frais. Ces lignes directrices représentent le niveau de service minimal qui doit être offert pour les services bancaires à frais modiques et les services bancaires sans frais.

### *Caractéristiques minimales :*

- Au moins 12 opérations de débit par mois, y compris au moins 2 opérations en succursale par mois<sup>1</sup>;
- Le droit de faire des chèques<sup>2</sup>;
- Aucuns frais supplémentaires pour la carte de débit, les formulaires de paiements préautorisés, les relevés papier mensuels et le retour d'images de chèque ou la visualisation en ligne de chèques<sup>3</sup>; et
- Les autres services sont disponibles en contrepartie de frais raisonnables<sup>4</sup>.

### *Frais:*

- Compte à frais modiques – 4,00 \$ par mois; et
- Compte sans frais – jeunes, étudiants, aînés touchant le SRG et bénéficiaires du REÉI sont admissibles à un compte à frais modiques qui ne comporte pas de frais.

### *Divuligation*

- L'utilisation d'un vocabulaire clair et simple pour indiquer les caractéristiques et les frais de service associé à un compte à frais modiques et un compte sans frais, y compris les services inclus et exclus des frais mensuels, qui adhère aux lignes directrices de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) sur le langage clair et qui n'induit pas les consommateurs en erreur;
- Affichage de l'information en succursale et en ligne en ce qui concerne la disponibilité de comptes à frais modiques et de comptes sans frais;
- Affichage des renseignements en succursale et en ligne sur la façon d'accéder à l'*Outil de sélection de comptes* de l'ACFC pour comparer les comptes bancaires. Les institutions financières fourniront à l'ACFC une mise à jour des informations sur les comptes à frais modiques et les comptes sans frais.

---

<sup>1</sup>Lorsque ces services sont disponibles à d'autres clients du secteur du détail.

<sup>2</sup>Lorsque ces services sont disponibles à d'autres clients du secteur du détail.

<sup>3</sup>Lorsque ces services sont disponibles à d'autres clients du secteur du détail.

<sup>4</sup>Lorsque ces services sont disponibles à d'autres clients du secteur du détail.